Les avantages pour la ville et les citoyens résultant du Bureau d'Hygiène

Par le Dr Jules-E. LABERGE

Chef du Département des Maladies Contagieuses. (1)

Monsieur le Président, Messieurs,

Il y a quelques mois j'avais l'honneur de vous présenter un travail sur l'organisation du département des maladies contagieuses; aujourd'hui, je désire vous entretenir sur l'utilité ou plutôt sur la nécessité du Département d'Hygiène, surtout, de la partie qui se rapporte aux maladies contagieuses.

Je regrette de le dire, Messieurs, le Département d'Hygiène n'occupe pas dans l'administration municipale la place importante qu'il devrait y occuper. En admettant comme principe que l'administration d'une grande ville doit avoir pour but de prévenir les dangers inhérents à une agglomération d'individus, le Département d'Hygiène avec des laboratoires de chimie et de bactériologie convenablement installés devrait être le premier des départements à l'Hôtel de Ville. De même que le département en loi tranchera une difficulté légale ou éclaircira une affaire embrouillée qu'un autre département lui soumettra; de même le Département d'Hygiène devrait être l'aviseur sanitaire des autres départements. Le Département d'Hygiène devrait être appelé à se prononcer sur la qualité de l'eau que nous buvons, sur les moyens à prendre pour protéger le public contre tout danger possible provenant de cette source d'alimentation; le département devrait être consulté, naturellement toujours au point de vue sanitaire, sur la valeur des égouts que l'on se propose d'installer à tel ou tel endroit, sur telle ou telle qualité de matériaux employés pour faire des trottoirs ou pour couvrir les rues; sur la manière d'enlever les poussières des rues ou les déchets des maisons sans danger pour la santé publique; sur le mode de construction, soit pour habitation, soit pour atelier, soit pour toute autre construction dans la ville de Montréal.

Jusqu'à ces derniers temps le Département d'Hygiène était complètement ignoré des autres départements; c'est à mon sens, une anomalie qui devrait disparaître.

Même en dehors des sphères administratives on rencontre beaucoup d'apathie pour ne pas dire d'antipathie à l'égard du département d'hygiène. On taxera d'inutile, d'extravagante, d'insensée telle ou telle mesure ;on dit dans certains milieux que les dépenses du bureau d'hygièn sont presqu'inutiles et qu'il vaudrait bien mieux que l'argent destiné à payer les frais d'administration de ce département fut employé à faire des trottoirs ou à empierrer des chemins. Quelques membres de la profession médicale même ne taxent-ils pas de tyranniques, de vexatoires certains règlements établis pour protéger la communauté contre les épidémies, et refusent de seconder le département d'hygiène dans ses efforts pour enrayer les maladies contagieuses.

Jetons, Messieurs, un coup d'oeil en arrière et consultons les registres de 1832-34-42-48-49-54.

A ces époques, cependant assez rapprochés de nous, il n'y avait pas dans l'administration municipale de département d'hygiène pour protéger la population et diminuer la mortalité; voyons quelle en a été la conséquence. En 1832, d'après le Dr Holmes, à qui j'emprunte ces renseignements, le choléra nous fut apporté par un émigrant irlandais venant de Cork. D'après d'autres personnes l'épidémie nous aurait été apportée par les passagers de Steamer Canick, venant de Dublin. Dans tous les cas, 4420 personnes contractèrent la maladie et 1904 moururent, la population de notre ville était alors de 27297, ce qui fait une mortalité de 16.22 p. c. sur la population totale.

En 1834 on enregistrait 913 morts sur une population de 35,146 habitants, soit une mortalité de 2.06 p. c. sur toute la papulation.

En 1849 on enregistrait 527 morts; toujours par le choléra:

En 1854 on enregistrait 1186 morts; sur une population de 57785 habitants, ou 2 p. c. des mortalité sur toute la population.

Voilà, Messieurs, pour le choléra.

En 1847 et 1848 le typhus nous fut apporté d'Irlande par des émigrés. Dans le cours de l'année 1847, sur 32753 passagers d'entrepont, 5293 moururent de typhus pendant la traversée, ceux qui débarquérent sur le sol canadien naturellement étaient infectés et un grand nombre moururent, soit à la Grosse Ile ,soit à Québec, soit à Montréal. Un éminent écrivain canadien irland is me disait ces jours derniers "on pourrait tracer le chemin suivi par les navires, avec les ossements de ses malheureux compatriotes qui sont au fond de la mer."

En 1848, sur 10063 malades admis pour la plupart dans les hôpitaux temporaires, (remises de la Compagnie du Grand-Tronc à la Pointe St-Charles), quelques-uns furent reçus à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital-Général; 33 1-3 pour cent de ces malades moururent: La population de Montréal n'était pas protégée contre l'invasion d'un tel fléau. ni préparée à venir en aide à ces malheureux qui arrivaient dans ce pays dans le but de s'y établir définitivement et de contribuer au développement, à la prospérité du Canada.

Si, en continuant de feuilleter les statistiques, nous nous rapprochons de l'époque actuelle, nous voyons que les conditions n'ont guère changé. L'histoire de la variole à Montréal depuis 1872 à 1885 inclusivement nous démon-

⁽¹⁾ Conférence donnée à la Société Médicale de Montréal.